

Convocation : 10 janvier 2019

Nombre de membres :

- . En exercice : 15
- . Présents : 9 puis 10 (à 18 h 50)
- . Votants : 11 puis 12

Présents : Rolland BALBIS, Rose-Marie ESCARRAT, Pierre CONSTANS, Vincent VAGH-WEINMANN, Lydie BOTTACCHI, Joëlle SWANET, Anne-Marie DEBORRE, Bertrand BUTIN, Yves VACCARI, Martine FAYAUBOST à 18 h 50

Absente excusée : Martine FAYAUBOST (jusqu'à 18 h 50)

Absents ayant donné procuration : Sylvie NICOLLE à Rose-Marie ESCARRAT, Éliisa BALBIS à Rolland BALBIS

Absents : Jean-Louis ROUX, Christophe GUIOL, Brice DELAHOUCHE

Secrétaire de séance : Bertrand BUTIN

Validation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018.

POINT 1 – D 1 / 2019

Autorisation donnée à Rose-Marie ESCARRAT, 1^{er} adjointe, de signer les procès-verbaux constatant la mise à disposition des biens utilisés pour l'exercice des compétences Zone Artisanale Économique (ZAE) et voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés :

- AUTORISE Madame Rose-Marie ESCARRAT, 1^{ère} adjointe, à signer le procès-verbal contradictoire de mise à disposition des biens meubles et immeubles afférents à la compétence ZAE et à la compétence voirie, tel qu'annexé à la présente délibération, et à procéder à tous ajustements qui pourraient être nécessaires ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou tout adjoint qu'il délèguera, à accomplir tous les actes permettant la sortie comptable des biens ainsi mis à disposition de la Communauté de communes.

POINT 2 – D 2 / 2019

Création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés décide :

- LA CREATION, à compter du 1^{er} juillet 2019, d'un poste permanent à temps complet de rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

POINT 3 - D 3 / 2019

Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés décide :

- LA CREATION, à compter du 1^{er} juin 2019, d'un poste permanent à temps complet d'adjoint technique territorial,
- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

POINT 4 – D 4 / 2019

Ouverture de crédits investissements budget commune 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés décide :

- D'ENGAGER, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du budget primitif 2019, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2018,
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget de l'exercice 2019 lors de son adoption.

POINT 5 – D 5 / 2019

Ouverture de crédits d'investissement budget eau et assainissement 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés décide :

- D'ENGAGER, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2019, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2018,
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget de l'exercice 2019 lors de son adoption.

POINT 6 – D 6 / 2019

Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés décide :

- DE DONNER pouvoir au Maire pour solliciter la demande de la DETR au titre de l'année 2019 sur les programmes :
 - Pavillon de la Confluence
 - Rénovation chauffage de la Maison des Associations
- DE SOLLICITER une dotation au titre de la DETR 2019 la plus élevée possible
- D'ADOPTER le projet et le plan de financement.

POINT 7 – D 7 / 2019

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés décide :

- DE DONNER pouvoir au Maire pour solliciter la demande de la DSIL au titre de l'année 2019 sur les programmes
 - Priorité 1 : L'École
 - Priorité 2 : Rénovation chauffage de la Maison des Associations
- D'ADOPTER le projet de financement.

POINT 8 – D 8 / 2019

Demande de subvention au titre du Fonds de Concours à la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés décide :

- DE DEMANDER à la CCLGV un fonds de concours pour le projet relatif à la réalisation de travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public extérieur,
- ET AUTORISE le Maire ou tout adjoint délégué à signer tout acte afférent à cette demande.

POINT 9 - D 9 / 2019

Demande de subvention au Conseil Départemental :

- **pour la climatisation de la maison des services et du groupe scolaire**
- **pour la mise aux normes à la maison des associations de l'alarme incendie et de l'électricité**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à demander une subvention la plus élevée possible pour
 - Climatiser les bâtiments communaux (maison des services et écoles)
 - Procéder aux mises aux normes de l'alarme incendie et de l'électricité de la maison des associations.
- ET AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour réaliser ces opérations.

POINT 10 – D 10 / 2019

Demande de subvention auprès de la Région au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés décide de :

- SOLLICITER une subvention au titre du FRAT la plus élevée possible,
- ET ADOPTE le projet et le plan de financement.

DIVERS

- Subvention pour le Festival des Arts.
- Pavillon de la Confluence
- Bilan financier de l'année 2018
- Eboulements
- Parc National Régional Verdon (PNR)
- Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
- Linky
- Autres questions :
 - le carillon
 - les jardins familiaux
 - jour choisi pour les conseils municipaux.

A 19 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.